« L'ignorance coûte plus cher que l'information »
John F. Kennedy

28 janvier 2008
N° 865
Chaque lundi
Depuis 1990
ISSN 1143-2594

La Lettre des Juristes d'Affaires

Cette semaine

> **Cotty Vivant ouvre un « korean desk » à Paris** (page 2)

> **DLA Piper recrute chez Denton et Proskauer** (page 3)

> **Allen, Denton, Fidal, Jeantet et Taj sur les dossiers Powernext Carbon et BlueNext** (page 4)

> **Gide, Freshfields et A&O sur l'implantation d'une usine Renault Nissan au Maroc** (page 5)

LE CHIFFRE

321 478

C'est le nombre d'entreprises qui on été créées en France en 2007. Une hausse de 13 % par rapport à 2006.

Source : Insee

VOUS AVEZ DIT MALAISE ?

Par Patrick Michaud, *Avocat au barreau de Paris*

47 000 avocats, dont la moitié est âgée de moins de 36 ans, diplômée bac plus six, souvent doublement diplômée, avec une culture européenne et internationale, représentant toutes les classes sociales économiques et culturelles de notre pays… notre profession est redevenue l'un des rares ascenseurs sociaux de notre République. Une profession libre, soumise à un serment de liberté et d'humanisme. Une profession indépendante de tout contrôle administratif. Une profession ouverte à toutes et à tous sans concours ni achat de charges. Nous avons donc tout pour retrouver le statut social, économique et politique que nous avons connu au XIXème siècle.

Toutefois notre organisation institutionnelle – qui date de 1810 – ne semble plus adaptée à notre époque et il nous manque un grand dessein de développement économique et politique.

Un Ordre d'avocats est bien l'un des piliers de notre démocratie. Mais est-ce l'intérêt de celle-ci, et des avocats, d'être cloisonnés en 182 Ordres s'auto-protégeant par une postulation petitement « tribunale » qui ne s'applique pas à nos confrères installés dans l'Union européenne, sympathiques Ordres cloîtrés, pardon, donjonnés sur eux-mêmes, et n'ayant une vision de l'extérieur que par des lucarnes damoiselles ? Le mot d'« indépendance » de l'Ordre est né en 1870, époque à laquelle le bâtonnier eut enfin le droit d'être élu au suffrage direct de ses confrères sans intervention des pouvoirs publics, fait révolutionnaire à l'époque, les libertés syndicales et associatives étant inexistantes. Or, ce magnifique mot d'indépendance peut-il aujourd'hui servir d'alibi pour refuser toute réforme ?

La nécessaire mais trop libérale fusion de 1991 n'a pas organisé de périmètre du droit. Bien au contraire, elle a ouvert un filet illusoire, une déjudiciarisation rampante, une multiplication des associations de défense et d'OPQCM, ces nouveaux offices professionnels, et a en fait limité notre activité alors même que les notaires et les experts-comptables, mieux organisés, ont su brillamment et avec succès assurer leur développement harmonieux. Aujourd'hui, nos clients peuvent aussi devenir des concurrents.

Une réflexion sur nos incompatibilités, dont l'origine remonte à 1842, n'est-elle pas nécessaire pour que l'avocat de France ait les mêmes opportunités économiques que ses confrères européens ?

Enfin, pour quelles raisons acceptons-nous avec plaisir l'entrée dans notre profession de hauts fonctionnaires, alors que l'avocat qui désire, même pour une courte période, travailler en entreprise, en syndicat ou dans la fonction publique doit demander son « omission », mot légalisé en 1942, perdant ainsi toute relation avec son barreau et ses confrères, alors qu'il reste soumis à notre serment ?

Bien entendu, une période transitoire et une passerelle déontologique seront indispensables pour éviter un tel gâchis humain et économique…

Notre développement passe aussi par une nécessaire mise à juste niveau avec les notaires, dont nous partageons une identique responsabilité civile, mais qui bénéficient de la concession du service public du sceau de l'État sans mise en concurrence et ce gratuitement...

L'office est d'une grande modernité lorsque sa délégation d'un service public est contractée dans les règles respectueuses du droit public et non en cachette et sans redevances pour nos finances publiques

Á nous d'y réfléchir pour être en mesure de retrouver notre place dans la Cité.

Ils font l'actualité

Télex

> **Karina Perwald-Leroy est nommée directrice juridique du bureau parisien de la société State Street Banque.** Âgée de 34 ans, Karina Perwald-Leroy a été chargée de mission à Euronext, avant d'exercer, en 2003, chez Freshfields Bruckhaus Deringer. Depuis 2005, elle était manager pour le secteur bancaire chez Atos Consulting.

> **David Boitout, avocat associé et co-gérant du bureau de Shanghai de Gide, a été nommé arbitre à la nouvelle Cour d'arbitrage financier de Shanghai (SCFA).** Il devient ainsi l'un des premiers arbitres étrangers de la SCFA et le seul arbitre français.

> **Hogan & Hartson annonce l'arrivée d'Hicham Kabbaj comme collaborateur au sein du département fiscal.** Diplômé de l'Université Paris I, Hicham Kabbaj exerçait auparavant chez Skadden, Arps, Slate, Meagher & Flom aux côtés de Xenia Legendre, qu'il suit chez Hogan & Hartson (LJA n° 863).

> **Kahn & Associés annonce la nomination de trois nouveaux collaborateurs dans le département Droit des Sociétés, M&A, Private equity et Bourse.**
Annoushka Chaillet est diplômée d'une maîtrise en droit des affaires/droit international et d'un Juris doctorate de l'University of Georgia School of Law. Elle est inscrite au barreau de New York depuis 2005 et au barreau de Paris depuis 2007.
Romain Franzetti est diplômé d'un DESS droit des affaires et fiscalité. Il a prêté serment en 2006.
Jérôme Majbruch est diplômé d'une maîtrise des sciences de gestion de l'Université Paris IX et d'un DESS de droit des affaires et fiscalité de l'Université Paris I en partenariat avec HEC. Il a prêté serment en 2002.

Cotty Vivant ouvre un « korean desk » à Paris

Hyun Chul Cho rejoint Cotty Vivant Marchisio & Lauzeral en qualité d'associé pour y créer un korean desk.

Âgé de 40 ans, de nationalité coréenne, ***Hyun Chul Cho*** assiste de nombreuses sociétés coréennes en matière d'investissements en France, de restructurations et de contrats commerciaux et conseille également des sociétés françaises pour leurs investissements en Corée. Avocat au barreau de Paris et titulaire d'un DEA de droit des affaires de l'Université Paris II, il avait auparavant exercé chez Moquet Borde & Associés puis Denton Wilde Sapte de 1998 à 2007. « *L'ouverture d'un korean desk, animé par un avocat de premier plan dans la communauté juridique coréenne, conforte notre axe stratégique de développement sur l'Asie, après notre implantation réussie à Tokyo et à Singapour. Des avocats biculturels franco-coréens devraient rapidement compléter l'équipe* », précise Fabrice Marchisio.

Serge Durande rejoint Bird & Bird

Serge Durande rejoint Bird & Bird en qualité de european senior counsel au sein de l'International competition group. Il sera basé au bureau de Bruxelles mais travaillera en étroite collaboration avec les équipes de Romain Ferla et Michel Roseau du bureau de Paris.

Avant de rejoindre Bird & Bird, ***Serge Durande*** avait effectué l'essentiel de sa carrière au sein de la Direction de la concurrence de la Commission européenne, où il est entré en 1975 comme inspecteur. Il a ensuite été chef d'unité aux aides d'État entre 1987 et 1993, puis en charge de l'unité des transports (1993-1999) et des services financiers (1999-2001). En 2001, Mario Monti, commissaire à la concurrence, le nomme Conseiller auditeur, fonction qu'il occupera également auprès de la commissaire Neelie Kroes jusqu'à la fin de l'année 2007.

Cooptations chez Salans

Salans annonce la nomination comme associées de Caroline André-Hesse Rossi et Emmanuelle van den Broucke.

Caroline André-Hesse Rossi est spécialisée en droit social. Elle conseille une clientèle française et internationale en matière de relations individuelles ou de relations collectives et dispose également d'une expérience en matière de droit de la sécurité sociale (redressements URSSAF, maladies professionnelles et accidents du travail, faute inexcusable). Diplômée d'HEC et titulaire d'un DESS de juriste d'affaires de l'Université Paris IX, elle a débuté en 1996 chez Archibald Andersen avant de rejoindre, en 1998, Rambaud Martel, puis Salans en 2006.

Emmanuelle van den Broucke exerce au sein du département Droit communautaire et de la concurrence. Elle est impliquée dans de nombreuses opérations de concentrations françaises, communautaires et multi-juridictionnelles, et notamment dans des opérations nécessitant un examen approfondi des autorités de la concurrence. Titulaire d'une maîtrise en droit communautaire de l'Université de Nantes et d'un DESS de droit du marché commun de l'Université Paris I, elle a débuté en 1999 chez Shearman & Sterling avant de rejoindre Salans en 2004.

Cooptations chez Lefèvre Pelletier

Lefèvre Pelletier & associés annonce les cooptations de Véronique Lagarde et de David Blondel.

Véronique Lagarde, 41 ans, s'est spécialisée sur les opérations d'investissement immobilier et en matière de droit immobilier. Elle a débuté sa carrière chez Stibbe Simont Monahan Duhot & Giroux en 1994, avant de rejoindre Vivien & Associés en 2001 comme of counsel, puis en 2004 Lefèvre Pelletier & associés où elle s'est spécialisée en investissement immobilier.

David Blondel participera au développement de l'activité de financement du cabinet, et plus particulièrement aux opérations de financements structurés et d'investissements immobiliers. Il a débuté sa carrière à la Banque Française du Commerce Extérieur (BFCE) avant d'être nommé, en 2000, directeur du département des affaires juridiques immobilières de Natexis Banques Populaires puis de rejoindre, en 2006, Kramer Levin Naftalis & Frankel, en tant qu'avocat associé responsable de l'activité immobilière.

Jacob Grierson, nouvel associé de Jones Day en arbitrage

Jones Day annonce la nomination de Jacob Grierson en tant que of counsel au sein du département Arbitrage international.

Jacob Grierson, 38 ans, est diplômé de l'Université d'Oxford, de la City University de Londres et du Collège de Bruges. Barrister en Angleterre et au Pays-de-Galles, il a d'abord exercé au sein du barristers' chambers de Lord Grabiner Q.C. à Londres puis, à Paris, chez Cleary Gottlieb avant de rejoindre, en 2006, Jones Day. Jacob Grierson s'est spécialisé dans les secteurs de l'industrie, dont l'énergie, les hydrocarbures, la construction et la distribution en particulier. Le département, dirigé par Michael W. Bühler, compte 14 personnes.

Ils font l'actualité

DLA Piper recrute une équipe de Denton en corporate...

DLA Piper annonce l'arrivée d'une équipe corporate en provenance de Denton Wilde Sapte.
Lionel Koehler-Magne est spécialisé en fusions-acquisitions, restructurations et joint ventures. Il a une expérience reconnue en tant qu'avocat conseil auprès de multinationales françaises et étrangères en matière de fusions-acquisitions, mais également de contentieux commercial. Avant de rejoindre DLA Piper, il avait exercé au sein des cabinets d'affaires Louis Bousquet, Bird and Bird et Denton Wilde Stape.
François Serres a développé une expérience de conseil en transactions corporate en France et à l'étranger. Il intervient principalement dans le cadre de fusions, d'acquisitions, de cessions et de joint ventures, à la fois pour des sociétés cotées et non cotées. Avant de rejoindre DLA Piper, François Serres a exercé au sein des cabinets d'avocats Salès Vincent & Associés et Denton Wilde Stape.
Les deux associés rejoignent DLA Piper avec leur équipe, travailleront avec ***Anne Maréchal***, associée en charge des dossiers droit boursier et réglementaire ainsi qu'avec ***Fabrice Rué***, responsable du département corporate.

... et vise le full service en accueillant des équipes de Proskauer Rose

Bruce Mee (photo), responsable du département contentieux et arbitrage du bureau de DLA Piper à Paris depuis 1997, tout juste nommé au poste de regional managing partner en remplacement d'Alan Cariddi, ne cache pas sa volonté de faire du bureau parisien une structure full service de qualité : « *Nous pensons que notre capacité à proposer une offre complète de services est un atout pour attirer une clientèle internationale, la clientèle de DLA Piper dans le monde, qui veut pouvoir s'adresser à un seul cabinet sur un dossier. Nous allons continuer d'œuvrer dans ce sens* ». DLA Piper annonce ainsi le recrutement d'une équipe de sept avocats en provenance de Proskauer Rose, dont quatre associés.
Jean-Luc Cuadrado, avocat fiscaliste, s'est spécialisé dans les dossiers relatifs à la détermination du prix de cession, fusions-acquisitions, restructurations et fonds d'investissement. Il dispose notamment d'une expérience significative dans le secteur pharmaceutique. Jean-Luc Cuadrado siègera au comité stratégique du cabinet à Paris.
Jean-Philippe Sorba est spécialisé en contentieux, notamment le contentieux du droit administratif relatif à la construction et aux réglementations. Il dirigera le département contentieux et réglementation de DLA Piper Paris.
Emmanuelle Payrau-Sorba intervient dans les domaines du contentieux en responsabilité et assurance, et plus particulièrement dans les secteurs de l'industrie, de la construction, de l'ingénierie et des télécommunications.
Marie Hindré-Guéguen intervient principalement sur des dossiers relevant du droit français et européen de la concurrence et de la distribution, notamment dans les domaines de la lutte contre les ententes illicites, les perquisitions, les actions privées et les aides publiques. Elle s'est également spécialisée dans les domaines de dépôt des dossiers de fusions, de réglementations contre les pratiques restrictives, ou en droit de la consommation.
Trois collaborateurs, ***Karim Hamri***, ***Xavier Guichaoua*** et ***Eric Métais*** les accompagnent.

Frank Martin Laprade quitte Jones Day pour JeantetAssociés

Frank Martin Laprade a rejoint, en qualité d'associé, le cabinet JeantetAssociés. Précédemment european counsel chez Jones Day, spécialiste du droit des sociétés cotées et du contentieux boursier, ***Frank Martin Laprade*** vient ainsi renforcer et développer l'activité Marchés de capitaux du cabinet. Âgé de 37 ans, docteur en droit et diplômé de l'IEP de Paris où il enseigne en qualité de maître de conférences, Frank Martin Laprade est membre du comité juridique de l'ANSA et du centre de recherche en droit financier de Paris I. « *Je suis ravi de rejoindre un cabinet aussi prestigieux que JeantetAssociés, qui allie le meilleur de la tradition française au professionnalisme propre aux grands cabinets internationaux* », a indiqué l'avocat.

Bremond & Associés coopte

Le cabinet Bremond & Associés annonce la nomination de Dimitri Sonier et Céline Domenget-Morin comme associés.
Dimitri Sonier a débuté sa carrière comme consultant chez PricewaterhouseCoopers Business Recovery Services, avant d'exercer, comme avocat, chez Sonier & Associés puis Sonier Poulain et Associés. Âgé de 36 ans, il est titulaire d'une maîtrise en droit privé de l'Université Paris X et d'un DESS en analyses stratégique, industrielle et financière (CNAM).
Céline Domenget Morin a débuté sa carrière comme analyste financier en fusions-acquisitions à la banque Lazard avant de rejoindre Veil Jourde en 2004, puis de participer à la création du cabinet Bremond & Associés. Âgée de 30 ans, elle est diplômée de l'ESCP et titulaire d'une maîtrise de droit des affaires de l'Université Paris X.

Télex

> **Le cabinet Alérion annonce le renforcement de son département de droit fiscal, avec la cooptation de Stanislas Vailhen en qualité d'associé.** Avocat au barreau de Paris depuis 1999, Stanislas Vailhen est titulaire d'un DESS de droit fiscal et d'un LL.M en droit international des affaires. Il a débuté sa carrière chez Gide Loyrette Nouel, avant de rejoindre en 2000, Bignon Lebray & Associés et d'intégrer l'équipe fiscale de Christophe Gerschel qu'il a accompagné lors de la création du cabinet Alérion. Sophie de Marne, 26 ans, titulaire d'un DEA de droit fiscal et d'un DESS de droit des affaires, a rejoint le département fin 2007 en qualité de collaboratrice. Le département fiscal regroupe quatre avocats.

> **Gide renforce ses capacités de règlement des litiges en common law avec la mise en place d'une équipe spécialisée basée à Londres.** Cette équipe de cinq avocats sera dirigée par Nicholas Tse, nouvel associé au bureau de Londres. Nicholas Tse travaillait auparavant au sein du département Arbitrage du bureau de Paris.

> **Le cabinet d'avocats Taj s'implante à Toulouse en reprenant le cabinet BDO MG Tax & Legal.** La nouvelle équipe est composée de deux associées, Maïté Leleu-Menassier et Roslyn Innocent, ainsi que de neuf collaborateurs. Le cabinet, dénommé Taj Toulouse, est membre de Deloitte Touche Tohmatsu.

Affaires

Télex

> **Le groupe Vivarte a acquis la société Défi Mode, un spécialiste de la distribution de vêtements.** Défi Mode a réalisé en 2006 un chiffre d'affaires de 100 millions d'euros. ***Sarrau Thomas Couderc*** conseille l'actionnaire de Défimode (Montel) avec ***David de Pariente*** assisté d'***Alexis Frasson-Gorret*** et ***Pierre Bouley*** (corporate), ***Christian Couderc*** (fiscal) et ***Marijke Granier Guillemarre*** (social). ***Ashurst*** conseille Vivarte avec ***Guy Benda***, ***Nicolas Barberis*** et ***Philippe None***.

> **Le groupe allemand International Chemical Investors (ICIG) a acquis 100% des actions de Synkem, filiale de Laboratoires Fournier.** Synkem, dont le siège social est situé à Dijon, produit des principes actifs entrant dans la composition de médicaments. ICIG est une société d'investissements basée à Francfort spécialisée dans les industries chimiques de taille moyenne et plus particulièrement les filiales non-stratégiques de grands groupes industriels. ***Shearman & Sterling*** conseillait l'acquéreur avec ***Jacques Naquet-Radiguet*** accompagné d'***Armelle Sandrin*** et ***Mickaël Goupil***. Le cédant n'a pas souhaité communiquer sur ses conseils.

> **StudioCanal a acquis Kinowelt, l'un des leaders allemands des distributeurs de films.** Le catalogue DVD de StudioCanal va ainsi s'agrandir avec les 7 000 titres détenus jusqu'à présent par KinoWelt. ***Hogan & Hartson*** conseillait StudioCanal en Allemagne, en France et aux États-Unis. ***Bub Gauweiler & Partners*** et ***Brehm & v. Moers***. conseillait Kinowelt.

Allen, Denton, Fidal, Jeantet et Taj sur les dossiers Powernext Carbon et BlueNext

Powernext a entamé une réorganisation stratégique et un processus de désengagement de son activité de gestion d'une bourse d'échange de quotas de gaz à effet de serre (dont la Caisse des dépôts et consignations assurait l'activité de règlement livraison des transactions effectuées entre les membres du marché), au profit de BlueNext, filiale de NYSE Euronext.
L'opération s'est principalement structurée autour de deux apports réalisés au profit de BlueNext : un apport partiel d'actifs par Powernext de son marché au comptant de quotas de gaz à effet de serre (CO2) Powernext Carbon et un apport en nature par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) de l'activité de règlement livraison correspondante. À l'issue de ces opérations, BlueNext est détenue à hauteur de 60 % par NYSE Euronext et de 40 % par la CDC. ***Allen & Overy***, représenté par ***Nicolas Bichot*** accompagné d'***Alexandre Ancel*** et ***Frédérique Dugué*** (corporate), conseillait la CDC. ***Denton Wilde Sapte*** conseillait BlueNext avec ***Sena Agbayissah***, assisté de ***Matthieu Delmas***. ***JeantetAssociés*** conseillait Powernext avec ***Philippe Portier*** assisté d'***Anne-Sophie Poirier*** (corporate) et d'***Anne-Elisabeth Combes*** (droit social). NYSE Euronext était représenté par ***Taj*** avec ***Stéphane Sylvestre*** (corporate) et ***Malik Douaoui*** (droit social), ainsi que la Direction internationale de ***Fidal*** avec ***Yves Robert***, assisté de ***Bertrand Delaigue*** et de ***Cédric Philibert*** pour les aspects fiscaux.

Salans, Baker, De Pardieu sur la cession d'une partie de l'immeuble Balzac à Corio

La foncière cotée néerlandaise Corio a acquis indirectement 30 % de l'immeuble Balzac, situé à la Défense, auprès du fonds de pension néerlandais Stichting Pensionenfonds Metaal en Techniek. Corio est désormais propriétaire de 70 % de cet ensemble de 15 000 m² de bureaux d'une valeur estimative de 112 millions d'euros. Corio est en négociations pour l'acquisition des 30 % restant auprès du troisième investisseur.
Corio était conseillé par ***Salans*** avec ***Sybille Salmon-Legagneur***, ***Marie Dessimond***, ainsi que par ***Baker & Mackenzie*** avec ***Marc Mariani*** et ***Eva Leygonie***. Le vendeur était conseillé par ***De Pardieu Brocas Maffei*** avec ***Emmanuel Chauve*** et ***Marie-Laure Bruneel*** et par le cabinet ***Loyens & Loeff*** avec ***Ronald Wijs*** et ***Roderik Beckers***.

Paul Hastings, Cotty et Gide sur une société commune Société Générale-Banque postale

La Société Générale et La Banque Postale ont annoncé la création d'une société commune, contrôlée paritairement, qui a pour objet le développement d'une plate forme informatique dédiée aux besoins des deux banques dans le cadre de leurs activités monétiques et des développements liés à la mise en œuvre de l'espace unique de paiements en euro.
La Société Générale était assistée par ***Paul, Hastings, Janofsky & Walker*** avec ***Liubomir Rogleve*** (corporate) et ***Laurent Drion*** (IT). La Banque Postale était assistée par ***Cotty Vivant Marchisio & Lauzeral*** avec ***Frédéric Beccaria*** et ***Carine Rohou*** (corporate) et ***Guillaume Seligmann*** (IT). ***Gide Loyrette Nouel*** est intervenu comme conseil commun de la Société Générale et La Banque Postale pour les aspects de droit de la concurrence avec ***Yann Utschneider*** et ***François Doridou***.

Morgan Lewis et Armfelt sur la cession de CNI à EasyVoyage

La société EasyVoyage, portail Internet dédié au tourisme et au voyage, a acquis l'un de ses concurrents, la société CNI qui a développé un outil de comparaison des prix des voyages sur Internet. Créée en 2003, CNI exploite trois sites français : alibabuy.com, prixdesvoyages.com, prixdesvols.com, et un site espagnol, hoymevoy.com. Easyvoyage devient ainsi le premier opérateur sur le marché français des comparateurs de prix de voyages. Montant de la transaction : environ 5 millions d'euros.
EasyVoyage était conseillé par ***Morgan Lewis*** avec ***Anne Tolila*** accompagnée de ***Mathias Grolier*** (corporate). Les fondateurs de la société CNI étaient conseillés par ***Armfelt & Associés*** avec ***Tanguy Nicolet*** accompagné de ***Renée Kaddouch*** (corporate) et ***Jean-Jacques Lizambard*** (fiscal).

Poulain et De Gaulle sur la cession d'un important actif immobilier à Marseille

Lone Star a cédé à Atemi-Lehman Brothers son actif immobilier situé dans la rue de la République à Marseille. La vente concerne environ 600 logements et 50 000 m² de surfaces commerciales. Montant de l'opération : environ 200 millions d'euros, dont 100 millions de créances bancaires.
Poulain & Associés conseillaient le fonds Lone Star avec ***Philippe Matignon*** et ***Philippe Dubois*** assistés de ***Jérôme Latil***. ***De Gaulle Fleurance*** conseillait ***Atemi-Lehman Brothers*** avec ***Henri Nicolas Fleurance***, ***David Lussigny***, ainsi que ***Jean-François Martin***, notaire.

Affaires

Gide, Freshfields et A&O sur l'implantation d'une usine Renault Nissan au Maroc

L'Alliance Renault Nissan va implanter une unité de production dans la région de Tanger au nord du Maroc. L'accord cadre et les six accords d'application ont été signés à Rabat le 18 janvier dernier.

Le montant des investissements prévus pour ce projet est estimé à 600 millions d'euros, avec une première phase à 350 millions d'euros. Ce projet, qui fait suite au protocole d'intention signé le 1er septembre 2007 lors d'une cérémonie présidée par le roi Mohammed VI. Il porte sur la construction d'une usine de production de véhicules automobiles située sur la Zone économique spéciale de Tanger Méditerranée qui utilisera la plateforme portuaire du Port de Tanger-Med. Les travaux de construction de l'usine devraient débuter en février 2008, celle-ci devant atteindre une capacité opérationnelle estimée à 200 000 véhicules par an pour fin 2010 et à terme à 400 000 véhicules par an.

Freshfields Bruckhaus Deringer conseillait le Gouvernement du Royaume du Maroc, l'Agence spéciale Tanger Méditerranée (TMSA), l'Office national des chemins de fer (ONCF) et l'Office national de l'eau potable (ONEP) avec une équipe conduite par ***Amir Jahanguiri*** et composée de ***Driss Bererhi*** et ***Marie-Laure Brun***.

Gide Loyrette Nouel conseillait Renault avec à Casablanca ***Hicham Naciri***, ***Philippe de Richoufftz***, ***Hugues de La Forge*** et à Paris pour la partie arbitrage ***Christian Camboulive*** et ***Marie Stoyanov***.

Allen & Overy conseillait l'Office national de l'électricité (ONE) avec ***Adnane Belahcen***.

Lefèvre Pelletier et Eversheds sur la cession de la branche automobile de Teleflex

Kongsberg Automotive Holding a acquis la branche automobile de Teleflex et autres actifs connexes. Montant de l'opération : 560 millions de dollars. Teleflex Incorporated est une société industrielle opérant dans des secteurs diversifiés, cotée au New York Stock Exchange. Global Motion Systems (GMS), objet de l'acquisition, est leader mondial dans le domaine du développement, de la production et de la commercialisation de boîtes de vitesses, intérieurs de sièges, fluides et systèmes de contrôle industriels. Elle est présente dans plus de vingt pays, dont la France et la Chine.

Lefèvre Pelletier & associés conseillait l'acquéreur pour les aspects français et chinois avec ***Roland Montfort*** et ***Olivier Kodjo***, assistés de ***Catherine Cathiard*** (corporate), ***Pierre Appremont*** (fiscal) et ***Mathilde Plénat*** (social). Les équipes chinoises, sous la responsabilité de ***Paul-Emmanuel Benachi***, étaient composées de ***Christophe Simmonet***, ***Shenghui Lu***, ***Rong Le***, ***Germain Sinpraseuth*** et ***Helen Liu***.

Teleflex était assisté par ***Eversheds*** pour les aspects français avec ***Antoine Martin***, ***Fabrice Martinez-Tournalia*** et ***Clare Byrnes*** (corporate) ainsi que ***Valérie Blandeau*** et ***Myrtille Lapuelle*** (droit social).

De Pardieu et Clifford sur l'augmentation de capital de Docks Lyonnais

Docks Lyonnais a réalisé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant de 219 837 868 d'euros. Cette augmentation de capital s'est faite par l'émission et l'admission sur Eurolist C d'Euronext Paris de 2 821 690 actions nouvelles au prix unitaire de 77,91 euros par action à raison de 81 actions nouvelles pour 32 actions anciennes. Elle a permis de renforcer les fonds propres de la société par capitalisation de prêts d'actionnaire et de rembourser un des prêts d'actionnaire consenti par BOCA, actionnaire majoritaire, contrôlé de manière conjointe par Shaftesbury International Holdings et le fonds UBS Wealth Management – Continental Europe Property Fund.

Docks Lyonnais était conseillé par ***De Pardieu Brocas Maffei*** avec ***Adrien Cadieux*** et ***Frédéric Keller***. BOCA était conseillée par ***Clifford Chance*** avec ***Frédéric Peltier***, ***Aubry d'Argenlieu***, ***Thibaut Cambuzat*** et ***Didier Fornoni***.

Morgan Lewis et SJ Berwin sur la cession de Nobel Explosifs France

Le groupe SNPE, groupe chimique français de premier plan, a cédé en LBO ses activités d'explosifs industriels et de forage minage, dont sa filiale Nobel Explosifs France, au fond Finexplo, appartenant au groupe Fond Partenaires Gestion de Mazars.

Le vendeur, SNPE, était conseillé par ***Morgan Lewis*** avec ***Pierre-Antoine Dubecq*** accompagné de ***David-James Sebag*** et ***Martin d'Halluin*** (corporate) et ***Olivier Couraud*** (fiscal).

L'acquéreur, la société Explinvest (société holding, contrôlée par les mêmes actionnaires de contrôle que Finexplo, à savoir des fonds gérés par Fonds Partenaires Gestion, LFPI Gestion et LFPI, qui sont les fonds sponsorisés par la banque Lazard) était conseillé par ***SJ Berwin*** avec ***Maxence Bloch***, ***David Diamant***, ***Augustin Fleytoux*** (corporate), ***Fanny Combourieu*** et ***Patrick Guarda*** (fiscal).

Télex

> **Le 17 janvier, le groupe chinois World Art Net Group a effectué son introduction en bourse sur le marché libre NYSE d'Euronext.** La société a été valorisée à 150 millions d'euros. Basé à Hong-Kong, World Art Net Group exploite à Hangzhou un site internet dédié au marché de l'art. Cette IPO sera suivie d'une augmentation de capital substantielle. ***Taylor Wessing*** conseillait l'émetteur avec ***Alain de Foucaud***, ***Jian Xu Huang***, ***Jérôme Lemercier*** et ***Frédéric Levy***.

> **HSBC France et HSBC Egypte ont financé, à hauteur de 100 millions de dollars, des opérations de recherche et de production de pétrole brut et de gaz en Egypte.** Ces opérations ont été menées par PICO Amal Petroleum Corporation. C'est le premier financement RBL octroyé à une société pétrolière indépendante. HSBC était conseillée par ***Denton Wilde Sapte*** avec ***Sena Agbayissah*** assisté de ***Cyril Vock*** (projets/énergie), ***Agnès Braka-Calas*** et ***Louis Pompéi*** (bancaire), ainsi que ***Frédérique Léger*** du bureau du Caire.

Précision :
Lors de la cession de Sagem Communications à The Gores Group (LJA n° 864), la vendor due diligence a été réalisée par Landwell avec Catherine Olive (contrats) et Xavier Etienne (fiscal).

L'œil sur...

Télex

> **Christian Charrière-Bournazel, s'est déclaré « en opposition frontale » avec le Conseil national des barreaux et son président, Paul-Albert Iweins, sur la question de la troisième directive blanchiment.** Alors que le CNB a publié, en octobre, un vade-mecum destiné à expliquer aux avocats comment se conformer au texte et déclarer à Tracfin tout soupçon sur la licéité de l'origine des fonds dans un dossier, le bâtonnier de Paris vient de lancer une pétition qui appelle les avocats à s'opposer à ce même texte de manière « audible et ferme ». Il propose un compromis : la mise en place d'un certificat de licéité demandé à Tracfin, après accord du client.
Christian Charrière-Bournazel, qui a appelé à la désobéissance civile, s'est même dit prêt à « faire un stage à Frênes ou à la Santé si les pouvoirs publics estiment qu' [il] le mérite ».

juriforum

Gestion de l'information : extranet et travail collaboratif

Une fiche pratique proposée par Michel Lehrer, associé de Jurimanagement

En ligne sur notre site **www.juriforum.fr**

L'entreprise face au pénal

La dépénalisation du droit de l'entreprise est-elle souhaitable ? Et si oui, jusqu'où faut-il aller ? Pour tenter de répondre à ces questions, le barreau de Paris et l'École de formation du barreau organisaient, le 17 janvier, un colloque sur le sujet. Compte-rendu.

Depuis la rentrée, la question de la dépénalisation du droit des affaires est sur toutes les lèvres. Que faut-il comprendre ? Jusqu'où peut-on ou doit-on aller ? Alors que la commission mise en place par Rachida Dati et présidée par Jean-Marie Coulon, président honoraire de la Cour d'appel de Paris, continue de plancher sur le sujet, avocats et représentants d'entreprises se sont retrouvés à la Maison du barreau de Paris, à la mi-janvier, pour conduire une « réflexion commune » sur ce sujet. La rencontre portait sur le droit des sociétés, le droit social dans l'entreprise et le droit de l'environnement.

Le pénal doit rester l'exception

Dès le départ, Yves Repiquet, ancien bâtonnier de Paris, a posé le ton de la séance. « *Il n'y a pas tant à de choses à reprendre sur le texte qui réprime les abus de biens sociaux (ABS)* », a-t-il estimé. « *Mais, par contre, l'application qui en est faite est problématique !* » Par la suite, chaque interlocuteur a mis un point d'honneur à distinguer les modifications nécessaires des règles à préserver. « *Les entrepreneurs ne souhaitent pas une dérégulation, ni une clémence supérieure, mais un traitement équivalent aux autres catégories* », expliquait ainsi Jérôme Frantz, ancien avocat et président du Medef des Hauts-de-Seine. « *Or les chefs d'entreprise ont le sentiment d'être un gibier pour certains magistrats.* » Pour Jérôme Frantz, le pénal doit donc rester l'exception. Or il touche trop souvent des fautes non intentionnelles, car la multitude des textes réglementaires font que les dirigeants méconnaissent les risques. « *Il faut avant tout que les règles du jeu soient audibles afin que ceux qui les enfreignent sciemment soient condamnés* », revendiquait-il. Un point de vue repris par l'avocat Pierre Levêque : « *L'élément intentionnel de l'infraction pénale a été progressivement perdu de vue. On a fini par créer des délinquants qui s'ignorent !* »

De la proportionnalité des peines

Autre écueil : « *Le droit pénal est loin d'être la solution la plus efficace* », a remarqué de son côté Joëlle Simon, directrice des affaires juridiques du Medef. « *Il y a peu de sanctions pénales au regard du nombre d'infractions et même de poursuites* ». Mais ce n'est pas tout. « *La pratique du pénal en droit des entreprises pose la question de la légalité des peines et de leur proportionnalité* », a-t-elle ajouté. « *Beaucoup de textes ne sont pas appliqués, les procédures sont longues… Et certaines infractions mal définies ont des effets pervers. Enfin, l'important est de ne pas passer à la "pénalisation du civil", avec des dommages et intérêts punitifs et l'introduction de class actions.* » Elle a toutefois noté d'importantes avancées dans la dépénalisation du droit des sociétés depuis quelques années. Plusieurs intervenants ont également souligné les « dérives » liées à la responsabilité de la personne morale, « *qui encourt des sanctions cinq fois supérieures aux sanctions qu'encourt une personne physique, et le double en cas de récidive* », a précisé Pierre Levêque. « *La généralisation à l'aveugle de la responsabilité des personnes morales est un problème, de même que le dévoiement de la constitution de partie civile qui aboutit dans 90 % des cas à un non-lieu à Paris* », a ainsi lancé Joëlle Simon.

Dépénalisation ici, pénalisation là

Olivier Lagrave, membre du conseil de l'Ordre, a également pointé du doigt « *le poids de certains organismes, comme l'Autorité des marchés financiers ou le Conseil de la concurrence, qui rendent eux aussi des sanctions pénales lourdes.* » Philippe Plichon, avocat spécialisé dans les accidents du travail et les maladies professionnelles a pour sa part constaté que la pénalisation va croissant dans ces domaines. Alors même que des questions clés sont loin d'être tranchées. « *Certaines pathologies, comme celles qui sont liées à l'amiante, ont un temps de latence. A partir de quand fait-on remonter l'infraction pour définir la sanction? Au moment de la découverte de la maladie ? Au moment où la maladie a été contractée, qui peut dater de 40 ans ?* ».

Même constat de hausse du pénal en droit de l'environnement, qui en était exempt il y a vingt ans. L'actualité le confirmait, puisque le débat avait lieu quelques jours après le dénouement du procès de l'Erika, où le groupe Total, affréteur – ainsi que le propriétaire et le gestionnaire du pétrolier et la société de classification chargée d'attester de la navigabilité du bateau – ont été sanctionnés et reconnus coupables de pollution. Un jugement qui reconnaissait pour la première fois en France l'existence d'un préjudice écologique donnant droit à réparation.

Christine Taconnet

Annonces

Tél. : 01 76 73 30 94

Cabinet d'avocats international
recherche pour son bureau de Paris :

AVOCAT / CORPORATE-ASSURANCE H/F

Vous serez rattaché à l'équipe Corporate (pôle Institutions Financières), et interviendrez sur toutes opérations liées au droit des assurances, notamment dans un contexte international et comprenant les aspects suivants :

- Droit de la réglementation des entreprises et intermédiaires d'assurance,
- Opérations sur entreprises d'assurance, fusions/acquisitions, restructurations, cessions de portefeuille d'assurance, etc.,
- Droit des contrats d'assurance,
- Distribution des produits d'assurance.

Titulaire du CAPA et d'un troisième cycle en droit des affaires/droit privé, complété d'un 3e cycle en droit des assurances et le cas échéant d'un LLM, d'une École de Commerce ou d'un diplôme étranger, vous avez 3 à 5 ans d'expérience dans le domaine des Assurances, en tant qu'avocat ou juriste dans une structure internationale.

Excellent niveau d'anglais requis.

Reconnu pour votre technicité et une forte capacité de travail, vous souhaitez aujourd'hui faire levier de ces atouts pour rejoindre une équipe de renom.

Merci d'adresser votre candidature sous la réf. VSA213720LJA de préférence par e-mail (format word) à **vsa@robertwalters.com** *ou par courrier à Vanessa Sonigo-Rozenbaumas,* **Robert Walters, 25 rue Balzac, 75008 Paris.**

ROBERT WALTERS

AUSTRALASIA ASIA AFRICA EUROPE NORTH AMERICA

www.robertwalters.fr

Notre client, leader mondial dans le secteur des services, recherche un

JURISTE INTERNATIONAL

Au sein d'une équipe dynamique et dans un contexte de croissance et de développement, vous apportez expertise et support auprès de la Direction et des filiales, au travers de missions riches et variées touchant à la structure du groupe, au développement de nouveaux marchés et de contrats divers.
À ce titre, vous accompagnez les directions de zones dans le cadre de nombreuses opérations de structure.
Vous participez également aux projets transversaux ainsi qu'à la mise en place d'une réflexion fiscale pour optimiser la charge d'impôt du groupe.
Vous conseillez par ailleurs les entités de la société et participez au suivi juridique des différentes filiales.
Vous coordonnez enfin les actions de protection de la marque dans le monde.
Des déplacements à l'étranger sont possibles en fonction des missions à mener.
Formation juridique supérieure, expérience de 10 à 12 ans dans un contexte international (expérience ou formation à l'étranger idéalement), anglais courant.

Merci d'adresser votre candidature sous la réf. ALV213080LJA de préférence par e-mail (format word) à **hln@robertwalters.com** *ou par courrier à Amélie Lobry,* **Robert Walters, 25 rue Balzac, 75008 Paris.**

ROBERT WALTERS

AUSTRALASIA ASIA AFRICA EUROPE NORTH AMERICA

www.robertwalters.fr

Development institute international

87 Bd Haussmann
75008 PARIS
Tél. : +33 (0)1 43 12 85 55

Conférences - Formations - Evénements dédiés **www.development-institute.com**

Development Institute International est, depuis 1993, un acteur incontournable dans l'accompagnement et la formation de ses clients, la totalité des entreprises du CAC 40, du SBF 250 et les plus grands cabinets d'avocats.

Dans un environnement extrêmement réglementé et marqué par une forte volatilité, **Dii place au cœur de son ingénierie pédagogique les savoir-faire d'experts rigoureusement sélectionnés** et aguerris à la pratique professionnelle des métiers concernés.

Nous avons conçu, cette année, **plus de 90 sessions de formations « Droit & Finance »** pour vous apporter des réponses pratiques et opérationnelles.

L'année 2008 sera décisive pour la mise en œuvre des grands chantiers prioritaires pour les directions financière et juridique.

Vous aussi, **prenez une longueur d'avance**, grâce à des formations pointues et innovantes animées par les meilleurs experts, opérationnels et professionnels du droit.

Pour recevoir gracieusement notre catalogue 2008 de formations « Droit & Finance », contactez-nous !

Pôle Formation - Juliette Aquilina
Tél. : **+33 (0)1 43 12 85 50** - info@development-institute.com

Événements

Les Matinées-débats de La Lettre des Juristes d'Affaires

Assurance vie : incidences pratiques de la loi du 17 décembre 2007

Nouvelles obligations pour les assureurs – Réforme de l'acceptation – Conséquences patrimoniales

LE SUJET

Publiée au Journal officiel du 18 décembre 2007, la loi du 17 décembre 2007 qui réforme le droit de l'assurance vie, comporte trois volets. D'abord, elle crée de nouvelles obligations à la charge des compagnies d'assurance. Ensuite, elle modifie le régime de l'acceptation en subordonnant celle-ci à l'accord de l'assuré. Enfin, de nouvelles règles sont adoptées en matière de tutelle. Immédiatement applicables, ces mesures vont avoir des conséquences pratiques considérables.
Quelles sont les nouvelles obligations pesant sur l'assureur ? Quel est le régime de l'acceptation d'un contrat d'assurance vie ? Comment la pratique va-t-elle s'adapter à cette donne ? La nature juridique du contrat d'assurance vie est-elle modifiée ? La réforme de l'acceptation va-t-elle remettre en cause les solutions acquises ? Quelles sont les règles applicables en cas d'ouverture d'une tutelle ou d'une curatelle ? Enfin, quelles sont les incidences patrimoniales de la nouvelle loi ?
La Lettre des Juristes d'Affaires, en partenariat avec la Revue Juridique Personnes & Famille, la Revue Lamy Droit Civil, le Lamy Patrimoine, Lamy Assurances et la Tribune de l'assurance a demandé à d'éminents spécialistes d'analyser les conséquences pratiques de la nouvelle loi.

LES INTERVENANTS

Jérôme Casey, Maître de conférences à l'Université Montesquieu-Bordeaux IV, Avocat au barreau de Paris, Cabinet Mulon & Casey Associés

Hervé Lécuyer, Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II),

Hubert Marck, Directeur juridique Assurance Vie, Assurance collective et Epargne salariale, AXA France

Modalités d'inscription

- Date : mercredi 20 février 2008
- Heures : de 8h45 à 11h30
- Lieu :
Hôtel de Crillon, Salon Gabriel
10, place de la Concorde, 75008 Paris
Métro & Parking : Concorde
- Tarifs :
– abonné à la LJA : 357 € HT ;
– non abonné LJA : 472 € HT
(TVA : 19,6 %)
- Contact :
Laure Flemal, tél. : 0 825 08 08 00,
matineesdebats@lamy.fr
- Le dossier de documentation remis aux participants de la matinée est disponible au tarif de 209 € HT (TVA : 19,6 %).

AGENDA

• L'Association pour le développement de l'informatique juridique (ADIJ) organise une conférence sur le thème ***Commerce électronique : quatre ans après l'adoption de la LCEN***. La conférence sera animée par Isabelle Gavanon, Directeur associé, propriété intellectuelle - Technologies de l'information, Fidal. Avec notamment Camille Beurdeley, FIEEC (Fédération des industries électriques électroniques et de communication), Katrina Senez, FIFAS (Fédération des industries du sport et des loisirs). Le 12 février de 8h30 à 10h30 à la Maison du barreau.
e-mail : coordination-adij@feral-avocats.com

LIVRE

• Vient de paraitre : ***Délégation de pouvoirs, de fonction et de signature dans les collectivités territoriales.*** Par Yves Broussolle.
Docteur en droit public de l'université Paris-II Assas, et anciennement chargé de cours à l'université de Rennes-I, l'auteur enseigne le droit public et la note de synthèse à l'Institut supérieur de formation des cadres territoriaux.
Un ouvrage pour maîtriser l'indispensable concernant les délégations de compétences et connaitre le régime juridique des différentes délégations
Territorial Editions : 25 euros

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

À l'heure des statistiques, certaines verbalisations laissent perplexe : sur deux jours, en novembre dernier, la conductrice d'un quad a été verbalisée pour non-conformité du véhicule et conduite sans casque et sans permis. Mais, celle-ci ne pourra se présenter à son audience car... elle sera à l'école !
En effet, cette délinquante n'a que 8 ans et le véhicule est un quad pour enfant dont le père, qui la suivait à pied pouvait également en couper le moteur à distance. « *J'ai averti une première fois. Mais ça s'est reproduit le lendemain* », explique le policier municipal scrupuleux. « *Sans verbaliser à tout va, je dois faire respecter un minimum la loi* », a-t-il déclaré. Les poursuites pénales devraient cependant être abandonnées... pour erreur d'appréciation.

LA LETTRE DES JURISTES D'AFFAIRES • **Service client : 0 825 08 08 00** • Publiée par Wolters Kluwer France SAS au capital de 220 037 000 euros • Siège social : 1, rue Eugène et Armand Peugeot - 92856 Rueil Malmaison cedex • RCS Nanterre : 480 081 306 • Associé unique : Holding Wolters Kluwer France • Président, Directeur de la publication : Jean-Paul Novella • Directrice de la rédaction : Nathalie Bru • Rédactrice en chef : Eve Boccara (eboccara@wolters-kluwer.fr ; 01 76 73 31 82) • Rubrique « L'équipe de... » : Axelle de Borger • Responsable graphique : Raphaël Perrot • Maquette et Insolite : Béatrice Soulier-Clemenceau • Directeur de la publicité : Gaspar Beleza (01 76 73 30 94) • Commission paritaire : 0910 I 87011 • Dépôt légal: à parution • Imprimé par dupli-PRINT : 2, rue Descartes - 95330 Domont • Toute reproduction, même partielle, est interdite. •

Abonnement annuel (Lja - Juriforum) : 1 590,00€ HT (TVA 19,6 %)